

De: Fabien Aubry [f.aubry@gerloge.fr]
Envoyé: jeudi 2 avril 2020 15:02
À: Thibault THOMAS 34 9
Objet: dossiers SOARES - parking et local

Cher Monsieur

I- Monsieur SOARES (parking)

A la demande de Monsieur Gilles BEGUIN, je vous confirme que dans le dossier SOARES (parking), le locataire (Monsieur Antoine SOARES) a bien été mis en demeure de payer par un 1^{er} courrier AR daté du 17/01/2020, présenté et délivré le 18/01/2020, puis par un 2^{ème} courrier AR daté du 17/02/2020, présenté et avisé le 18/02/2020.

Cette 2^{nde} mise en demeure nous a été réadressée par la poste en pli non réclamé.

II- SARL SOARES (local commercial)

Concernant le non-paiement des loyers du local commercial, nous adressons ce jour le dossier complet à Maître TROUVIN afin de préparer une procédure en recouvrement auprès de la société SARL SOARES et de sa caution ainsi que l'obtention de la clause résolutoire du bail.

D'autre part, nous avons demandé à deux artisans de commander des produits à la PLATEFORME DU BATIMENT sis 218/222, boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Ces deux artisans nous ont répondu que le magasin est actuellement fermé et qu'il est possible de commander du matériel dans des PLATEFORME DU BATIMENT plus importantes situées en banlieue ou rue Rambuteau.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Cordialement

Fabien AUBRY
Service Gérance